



L'information publique et le membre N.A.

Traduction de littérature approuvée par la fraternité de NA.

Copyright © 1993 by
Narcotics Anonymous World Services, Inc.
Tous droits réservés.

Transmettre le message N.A. compte pour une part importante du rétablissement de plusieurs de nos membres ; c'est ainsi que certains d'entre nous ont découvert et développé leurs aptitudes. Grâce à vous, le message de rétablissement N.A. peut toucher plusieurs dépendants. En faisant partie du Comité d'information publique vous aurez l'occasion de susciter d'heureux changements dans la vie des autres.

Qu'est-ce que l'information publique ?

Le rôle du Comité d'information publique est de s'assurer que le public puisse disposer d'une information claire et exacte sur N.A. Les demandes de renseignements sur notre Fraternité sont plus nombreuses que jamais. Faire partie d'un comité qui amène à notre Fraternité des dépendants qui souffrent encore représente une satisfaction qu'on peut plus facilement expérimenter que décrire.

Quelle est la responsabilité du membre N.A. ?

Nous avons à assumer la responsabilité de notre conduite en public quand nous nous identifions comme membres N.A. : c'est une forme d'information publique. Ceux qui ne connaissent pas notre programme peuvent nous percevoir comme représentant N.A. La façon dont nous prenons soin des locaux dont nous nous servons pour nos réunions et autres activités influence aussi l'idée que le public se fait de N.A. dans son ensemble.

Une autre façon de faire de l'information publique est de répondre à une demande de renseignements ou pour des séances d'information sur Narcotiques Anonymes. Lorsqu'une demande est faite, on devrait contacter un membre du Comité d'information publique. Si l'on ne peut joindre un membre du comité, la requête devrait être transmise à un représentant des services du groupe (R.S.G.) ou un représentant des services locaux (R.S.L.). C'est ainsi qu'il faut répondre aux requêtes parce que chaque demande mérite une attention immédiate et appropriée. N'oubliez pas que ce n'est pas à vous personnellement qu'on adresse une telle requête, mais à Narcotiques Anonymes dans son ensemble.

Quelle est l'importance de l'anonymat ?

Notre programme est écrit avec le "nous", la première personne du pluriel. En information publique, il est important de ne pas oublier que "seul je ne peux pas : ensemble nous pouvons". L'anonymat, qui est la base spirituelle de N.A., risque d'être gravement endommagé par des membres qui agiraient individuellement.

Nous ne divulguons pas notre nom de famille et ne nous présentons pas dans les médias en tant que membres de Narcotiques Anonymes. Au lieu de nous mettre en valeur, notre programme de rétablissement spirituel nous incite à servir plus humblement. D'après notre expérience, les membres qui deviennent des "vedettes des

médias” en se servant de leur appartenance à N.A. risquent de mettre en péril la base spirituelle de leur rétablissement et de donner au public une fausse image du rétablissement dans N.A.

Comment les membres peuvent-ils servir ?

N’importe quel membre peut jouer un rôle au sein du Comité d’information publique. On a besoin de vous : votre aide, vos suggestions, votre opinion et votre participation seront appréciées. Nous vous invitons chaleureusement à assister à une réunion du Comité d’information publique. Comme tous les comités de service, l’information publique a toujours besoin de bonnes volontés.

Comment le service est-il rendu ?

Souvent les groupes se réunissent en un Comité de service local (C.S.L.) ou Assemblée de service local (A.S.L.). Le service d’information publique est un Sous-comité du C.S.L. (A.S.L.). Le comité d’information publique reçoit des requêtes d’information de différentes sources : individus, agences et médias.

Voici quelques-unes des façons d’informer le public :

1. Répondre aux demandes de conférenciers formulées par des églises, des organisations civiques, des écoles ou des médias ;
2. Produire et diffuser des affiches, des dépliants et d’autres formes de messages d’intérêt public, pour que le public sache comment nous joindre ;
3. Organiser des journées d’étude et des ateliers ;
4. Distribuer des listes de réunions, des lettres d’information et des brochures aux personnes qui peuvent être en contact avec des dépendants ;
5. Coopérer avec un Comité hôpitaux et prisons pour des projets qui se chevauchent ;
6. Là où la Fraternité ne dispose pas d’un local d’aide téléphonique, le Comité d’information publique peut se charger de ces services.

Pour participer à l’une de ces activités, adressez-vous à un R.S.G. ou à un membre du Comité d’information publique local. C’est en partageant ce que nous avons que nous le conservons. C’est précisément ce que permet de faire le service du Comité d’information publique.